

## Délibérations votées par le Conseil municipal le 1<sup>er</sup> juin 2023

- Délibération DE2023-52** Désignation du secrétaire de séance -Approuvée à l'unanimité
- Délibération DE2023-53** Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 février 2023 – Approuvée à l'unanimité
- Délibération DE2023-54** Délégations au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales -Approuvée à l'unanimité
- Délibération DE2023-55** Relations contractuelles entre la Commune et les associations fontenoises pour la mise à disposition de locaux - Approuvée à l'unanimité
- Délibération DE2023-56** Convention de partenariat entre la Commune de Fontaines et l'association Fontaines Patrimoines pour l'organisation de l'exposition « les trésors de l'église Saint Just » à l'église Saint Just - Approuvée à l'unanimité
- Délibération DE2023-57** Partenariat entre la Commune de Fontaines, l'EPLEFPA et l'ALESA de Fontaines dans le cadre du programme des animations culturelles du projet « Bruits qui courent » - Approuvée à l'unanimité-Approuvée à l'unanimité
- Délibération DE2023-58** Convention de mise à disposition de matériels et de personnels avec le SDIS de Saône et Loire dans le cadre de l'organisation du spectacle pyrotechnique du 13 juillet 2023 - Approuvée à l'unanimité
- Délibération DE2023-59** Redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz naturel – GRDF- Approuvée à l'unanimité
- Délibération DE2023-60** Indemnisation d'un locataire du complexe Saint Hilaire suite à un préjudice -Approuvée à l'unanimité
- Délibération DE2023-61** Adoption du Plan communal de développement durable de la Commune de Fontaines -Approuvée à l'unanimité
- Délibération DE2023-62** Lancement de la consultation auprès des entreprises pour le marché public de travaux pour la rénovation de l'école maternelle -Approuvée à l'unanimité
- Délibération DE2023-63** Convention de partenariat entre les Communes de Fontaines et Rully pour la mise à disposition de matériel municipal -Approuvée à l'unanimité

Affiché le 9 juin 2023

Le Maire  
Nelly MEUNIER-CHANUT

